

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS CONCLUT UNE ENTENTE AVEC LE CABINET LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Montréal, le 6 octobre 2006 – L'Autorité des marchés financiers a annoncé qu'elle a conclu une entente avec le cabinet London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (ci-après « London Life »), visant à clore une affaire amorcée au cours de l'année 2005 concernant la procédure de conformité existant chez London Life.

Notons que l'Autorité n'a décelé aucun acte malhonnête de la part de la London Life et n'a identifié aucun élément suggérant que les clients de la London Life auraient été lésés ou auraient subi des dommages. Toutefois, nous avons conclu que le processus de contrôle établi à la London Life se devait d'être amélioré de manière à ce qu'une supervision renforcée soit effectuée particulièrement en ce qui a trait à la tenue et à la gestion des dossiers clients.

L'Autorité affirme qu'à la suite de ses recommandations, la London Life a mis en place un nouveau processus de contrôle et de surveillance qui satisfait aux exigences de l'Autorité. Ce nouveau processus de conformité a pour but d'assurer une meilleure protection des intérêts du public.

L'entente prévoit également que la London Life versera une somme globale de 50 000 \$ à l'Autorité, visant notamment à rembourser les frais d'enquête.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

Information :

Journalistes seulement : Frédéric Alberro
(514) 940-2176

Émetteurs, courtiers, conseillers et représentants :
(877) 525-0337, Composez le 1 pour l'industrie

Consommateurs et épargnants :
(877) 525-0337, Composez 8 pour les
consommateurs